



Lettre de Mise en demeure sous 48heures

Par **mademoiselle97438**, le **04/03/2014** à **19:32**

Bjr en ce moment il y a une société de recouvrement qui me réclame 4062€. Cette personne me harcele tous les jours au téléphone, monte beaucoup le ton et essaie d'être intimidante, elle me dit de payer cette somme et me dit de payer 106€ par mois. Cela fait plus de 5 ans et à l'époque j'avais emprunté 700€ à une société de prêt pour le logement et celle-ci ne m'a jamais contacté. Je voudrais savoir quoi faire svp? Merci de m'aider.

Par **aguesseau**, le **04/03/2014** à **20:07**

bjr, je comprends que vous n'avez jamais remboursé ce prêt. Or, si cela fait plus de 5 ans la dette est prescrite. Je ne réponds plus, ne payez rien, n'écrivez rien, s'ils insistent faites leur que vous allez porter plainte pour harcèlement.